Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 3 (1964-1965)
Heft: 13

Rubrik: Fonds de solidarité

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

enfin, on s'en doutait, le plus gros écueil reste évidemment la question argent, lancinante au départ de toute tentative de redonner à notre pays une place moins effacée que celle où il semble glisser avec ce que l'on pourrait presque appeler une inconscience déconcertante. Le Groupe de travail y réfléchira de son côté.
Du fonds de solidarité il en est question ailleurs dans ce Courrier, de même que de la gestion des comptes de notre journal présentés par l'Editeur M. PIERREHUMBERT.
Tels sont les principaux points discutés au cours de cette séance du 21 novembre et dont nous n'avons pas voulu manquer de vous donner un aperçu dès maintenant.

A.W.K.

MANIFESTE DU GROUPE D'ETUDES HELVETIQUES DE PARIS

(suite et fin) (*)

Raison d'espérer :
Ces impressions ont été ressenties en d'assez nombreuses occasions et avec assez de force, pour alarmer plusieurs citoyens suisses résidant à l'étranger, notamment à Paris, et pour susciter parmi eux une première mobilisation des esprits.
Ce texte est un des premiers signes de leur existence.

⁂

La Suisse, comme toutes les nations, est une communauté d'hommes attachés par le cœur et l'esprit à leur terre et à leurs traditions.

Foi et volonté :
Cependant, ce n'est pas l'harmonie géographique, ni la richesse du sol, ni l'unité de race et de culture qui constituent la source et la force du lien confédéral. La Suisse n'est pas un présent de la nature : c'est une construction patiemment élaborée née de la foi et de la volonté des hommes et de vingt-deux Etats et qui ne subsiste que par elle.
La nature particulière de notre pays requiert donc de chaque citoyen une conscience éclairée, sans cesse renouvelée et approfondie, des raisons de son patriotisme; création permanente, la Suisse attend de l'esprit civique de chacun qu'il participe librement à l'œuvre commune.

Ce que dit la Constitution :
En peu de mots, notre Constitution fédérale définit son but : « Affermir l'Alliance des confédérés, maintenir et » accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation » suisse... Les peuples des vingt-deux cantons souve- » rains de la Suisse, unis par la présente Alliance, for- » ment dans leur ensemble la Confédération suisse. Elle » a pour but d'assurer l'indépendance de la Patrie contre » l'Etranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre à l'inté- » rieur, de protéger la liberté et les droits des confédé- » rés et d'accroître leur prospérité commune. »

Démocratie = Participation :
La simplicité et l'évidence de ces propositions forment un contraste brutal avec la complexité des réalités nationales et internationales. Si la démocratie suisse fait de nous des participants et des responsables — et c'est bien là notre dignité de citoyens —, cela signifie qu'il appartient à chacun de nous de réfléchir, de dialoguer avec nos concitoyens et d'exprimer une opinion sur les problèmes que pose la nécessité d'accorder à ces principes fondamentaux les exigences de la vie moderne.

Intérêt général :
Les Suisses résidant à l'étranger n'ont pas pu partager jusqu'ici, avec leurs concitoyens de l'intérieur, l'honneur de participer à la vie civique du pays. S'ils souffrent d'être privés de l'exercice des droits politiques leur revendication n'a pas pour objet de satisfaire leur intérêt personnel.
Ils n'ont pas attendu que cette revendication soit satisfaite pour contribuer, dans l'esprit de l'Alliance des confédérés, à maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur du peuple suisse, et certains d'entre eux l'ont fait avec éclat.
S'ils revendiquent l'exercice de leur droits politiques, c'est pour participer et servir. A l'heure où la solution des grands problèmes réclame la coopération de tous les citoyens, la leur peut être utile au pays.

Solidarité et civisme :
C'est en vue de la participation à l'examen et à la solution de l'ensemble de ces problèmes que des Suisses de l'étranger ont éprouvé le besoin de créer, sous l'égide de la Nouvelle Société Helvétique, des groupes d'études dont le premier s'est constitué à Paris, le 7 décembre 1963. Leur objet, dans un cadre de neutralité politique et confessionnelle, est de réunir les compatriotes d'opinion, de formation, de profession différentes animés par le souci de s'informer et d'échanger leurs vues sur toutes les questions qui intéressent le pays. Ils s'interrogent sur tous les moyens propres à fortifier entre eux, aussi bien qu'avec l'intérieur, la solidarité confédérale et le sens civique. Ils estiment que dans une ère caractérisée par l'intensité et la rapidité des échanges d'idées, de connaissances et de biens, leur expérience et leur réflexion peuvent constituer un apport non négligeable à la vie civique du pays.

Il y a cinquante ans :
A une époque qui n'était pas sans présenter maintes analogies avec la nôtre — il y a cinquante ans — quelques compatriotes fondèrent à l'intérieur de nos frontières des groupes d'étude civique qui furent à l'origine de la Nouvelle Société Helvétique.

Demain :
Toutes proportions gardées, c'est dans le même esprit que le Groupe d'Etudes Helvétiques de Paris souhaite que dans toutes les communautés suisses de l'étranger d'autres groupes se constituent, de façon à créer un réseau où circulera un courant d'idées utiles au bien commun.
Paris, avril 1964.

(*) Début, voir C.S. N° 12 d'octobre 1964.

FONDS DE SOLIDARITE

Au cours de l'exercice 1963-64 arrêté au 30 juin 1964, le Fonds est intervenu dans 52 cas, la somme des indemnités versées s'élevant à 472.500 fr. En ce qui concerne le total et la répartition des interventions du Fonds depuis sa création, le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'ampleur des actions de dépannage que ce beau mouvement de solidarité a déjà à son actif :

Pays	Nombres des demandes liquidées	Décision négative	Décision positive	Montant des indemnités
Egypte	61	8	53	475.000,—
Algérie	114	15	99	890.000,—
Angola	1	—	1	5.000,—
Belgique	1	1	—	—,—
RDA	6	1	5	40.000,—
France	1	1	—	—,—
Grèce	1	—	1	10.000,—
Haïti	1	—	1	10.000,—
Haute-Volta	1	—	1	10.000,—
Irak	3	2	1	10.000,—
Congo	19	4	15	142.500,—
Cuba	3	2	1	10.000,—
Madagascar	1	1	—	—,—
Maroc	7	4	3	20.000,—
Portugal	1	1	—	—,—
Afr. du Sud	1	1	—	—,—
Tunisie	16	2	14	122.500,—
Total	238	43	195	1.745.000,—

AVIS AUX COOPERATEURS

Le Comité du Fonds de Solidarité, présidé par M. Froehlich prend toutes les dispositions utiles pour le fonctionnement de ce fonds, mais les décisions importantes doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale des délégués. Ces délégués sont élus pour chaque région par les coopérateurs eux-mêmes.
La Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg ont droit à un délégué dont le siège est actuellement à repourvoir. Nous vous prions donc de bien vouloir nous proposer un un plusieurs candidats afin que nous puissions établir une liste qui vous sera ensuite soumise pour l'élection du délégué officiel.

Prière d'adresser vos propositions jusqu'au 15 janvier 1965 au Courrier Suisse (Fonds de Solidarité), 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

Le délégué adjoint à la C.S.E.

FONDS DE ROULEMENT DU COURRIER SUISSE

Les petits ruisseaux...

En mai 1963, nous ouvrions une souscription pour la création d'un fonds de roulement. Grâce à la générosité de nos lecteurs et à celle de nombreuses sociétés suisses de Belgique et du Grand-Duché, nous avons pu réunir jusqu'au 30-9-64 la somme de Frs. b. 13.156,—. Cette somme nous a permis de financer des dépenses extraordinaires, telles que clichés, page spéciale pour les Sociétés, etc., pour un montant de Frs. b. 3.749,—, le solde de ce fonds au 30-9-64 atteignant Frs. b. 9.407,—. Les comptes ont été examinés et approuvés par les réviseurs, MM. E. Wahl et A. Piller qui ont présenté leur rapport à la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché du 21 novembre 1964.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les généreux donateurs ainsi que les différentes Firmes qui ont pris à leur charge le financement d'un de nos numéros.

Nous tenons à remercier également les Sociétés Richard et Sandoz de Bruxelles qui tiennent les adresses à jour, la Sté Alpina d'Anvers et le Cercle Suisse de Luxembourg qui s'occupent de l'expédition du Courrier Suisse dans leur région.

La Commission de rédaction.

SULZER FRERES S.A. WINTERTHUR

Fondée en 1834, la Société Sulzer Frères de Winterthur a acquis une place de premier plan dans le monde en tant que constructeur de machines. Les lecteurs du « Courrier Suisse » seront intéressés par le relevé de quelques réalisations marquantes de Sulzer en Belgique :

— Les centrales thermiques de Monceau, Alost, Ruien, Baudour, Bressoux, Les Awirs et Schelle sont équipées de chaudières monotubulaires Sulzer. Des pompes alimentaires Sulzer sont installées dans celles de Monceau, Alost, Baudour, Farciennes, Pont-Brûlé, etc.

— Outre quatre turbines à gaz de haut-Fourneau, l'industrie sidérurgique belge utilise un grand nombre de soufflantes Sulzer. Deux soufflantes axiales sont actuellement en construction pour le complexe sidérurgique Sidmar à Zelzate.

— Les compresseurs Sulzer à piston sec sont appréciés pour la compression d'oxygène ou d'ammoniaque tandis que les compresseurs rotatifs du type SLM se rencontrent dans la plupart des cimenteries et des stations d'émission de gaz.

— Les malles Ostende-Douvres ainsi que les cargos « MO » et « K » (peintres flamands) de la C.M.B. sont propulsés par des moteurs Sulzer. Deux moteurs Sulzer de 450 CV sont en construction à Winterthur pour le nouveau carferry « Roi Baudouin », tandis qu'un moteur 17.600 CV est en cours d'achèvement chez Cockerill à Seraing pour le nouveau minéralier de la C.M.B.

— Les Départements « Chauffage et Ventilation » et « Machines Textiles » ont une excellente réputation dans toute la Belgique.

La S.P.R.L. BERTRAND & de FAYS, Ingénieurs civils, 12a, Square Vergote, Bruxelles 4, représente Sulzer Frères à Belgique pour les machines tandis que la S.A. Belge Sulzer Frères, 13, avenue Marnix, Bruxelles 1 s'occupe des installations de chauffage et de ventilation.

J'AI HONTE D'ETRE...

Combien de fois avez-vous entendu un ressortissant d'un Etat quelconque du vaste monde, temporairement accablé par des soucis, parfois mineurs, rendre responsable son Gouvernement de la disgrâce temporaire dont il est l'objet et s'exclamer avec emphase : « J'ai honte d'être... » (la nationalité est à inscrire à la place des points).

Le plus souvent, le personnage est sincère. Il semble être légitiment indigné et donne l'impression d'avoir mûrement réfléchi avant d'émettre une telle profession de foi. Et pourtant ! l'excitation une fois tombée, que reste-t-il ?

Si le personnage est sincère, il ne lui reste que la ressource de rectifier sa phrase à l'emporte-pièce, et il devrait le faire de la même manière en s'écriant : « J'ai honte de m'être comporté comme un enfant capricieux et irresponsable ». Bien entendu, si l'intéressé pense cela une fois son sang-froid reconquis, il se gardera bien de l'exprimer et conservera sa « honte » pour lui seul.

Cette phrase excessive, souvent entendue, me stupéfie toujours, et, par un rapprochement d'idées tout à fait naturel, me conduit à me poser la question suivante : Peut-on avoir honte de l'Etat dont on possède l'indigénat ? Pour nous, Suisses, enfants d'un petit Etat que la nature a paré de toutes les séductions, héritiers de grandes traditions issues du serment que prêtèrent, le 1er août 1291, Arnold von MELCHTAL, Walter FURST et Werner STAUFFACHER, nous considérons notre sort paisible comme normal et ne nous étonnons plus de pouvoir vivre sagement, honnêtement et librement au milieu d'un monde agité. Rappelez-vous 1914 ! Souvenez-vous de 1939 ! Deux « miracles », oui, mais deux « miracles » rendus possibles par la sagesse des Gouvernements successifs qui présidèrent aux destinées de la Confédération. On avancera comme explication le relief tourmenté du sol, facile à défendre, mais pour rendre cette défense possible, il fallait constituer une armée et persuader un peuple épris de paix qu'il ne suffit pas de détester la guerre pour l'éviter. Ce fut le mérite de nos hommes politiques d'avoir été assez clairvoyants pour nous éviter le pire. Ceux qui ont vécu la période 1939-1944 savent ce qu'était « le pire ». Une boutade qui se répandit pendant la dernière guerre, mettait dans la bouche d'un étranger traqué, les mots suivants : « En Suisse, quand on sonne chez vous le matin de bonne heure, il ne peut s'agir que du laitier ». Cette phrase n'est-elle pas tout un programme ? Et cette boutade n'a-t-elle pas une sublime signification ?

Confédéré, mon frère, tu sais que ton pays n'est pas un état policier, tu sais que notre armée n'a pour mission que la défense de la patrie contre toute attaque extérieure et n'a jamais eu soif de conquêtes. Tu n'ignores pas que la Croix-Rouge est l'œuvre de citoyens de Genève et tu es conscient de cet autre « miracle » suisse, la coopération amicale des Latins et des Germains. Veux-tu encore d'autres exemples ? C'est inutile, n'est-ce pas, tu en trouveras à foison.

Alors, franchement, qui pourrait un jour, même au comble de l'exaspération, remplacer les points de suspension par un mot qui nous est cher à tous... « Suisse » ?

Le Confédéré de service.

LA SUISSE EN BREF

- **L'Exposition nationale** a fermé ses portes le 25 octobre sur un record de visiteurs : 165.290 ce qui a permis d'approcher les 12 M. de visiteurs.
- **L'aide aux universités :** la commission fédérale d'experts a remis son rapport. Une aide substantielle de la Confédération est prévue suivant des modalités à définir afin de sauvegarder l'autonomie des cantons. Le nombre des étudiants et les besoins en cadres seront tels en 1975 que c'est une subvention de 400 millions qui sera nécessaire pour soutenir les universités suisses.
- **La route ira jusqu'à Zermatt,** ainsi en ont décidé ses citoyens. Même s'il est prévu un parking à l'entrée de la station comme à Saas-fee, Zermatt n'en perdra pas moins de son charme.
- **La propriété immobilière en Suisse,** est largement répartie. En moyenne une famille sur trois habite sur son propre sol et dans sa maison, sur la base du recensement fédéral des logements de 1960.
- **Les J.O. de Tokio sont terminés.** Les résultats obtenus par nos compatriotes sont honorables : 1 médaille d'or en hippisme (dressage individuel) par le Sgtm Chammartin, 2 médailles d'argent dont une par Haenni en judo et l'autre en hippisme (dressage par équipe) par Mlle Grossweiler et MM. Chammartin et Fischer et 1 médaille de bronze cueillie par Kottmann en skiff. En